

M. MacKay: Monsieur le président, j'aimerais poser une dernière question si j'en ai le temps. M. Austin a-t-il rédigé ou est-il un des rédacteurs des lignes directrices du gouvernement sur les conflits d'intérêts à l'usage des fonctionnaires, ou a-t-il collaboré à leur rédaction? Y a-t-il contribué? A-t-il participé à la formulation de ces lignes directrices?

M. Sharp: Monsieur le président, pas mal de gens ont été consultés, j'en suis sûr. J'ignore si M. Austin était du nombre. Toutefois, je puis assurer au député que les ministres se sont penchés sur ce problème pendant de longues heures et pendant bien des jours, afin de tenter d'élaborer des lignes directrices pour eux-mêmes en matière de conflits d'intérêts. Ils ont également participé à la préparation du Livre vert qu'étudie actuellement le comité permanent et qui reçoit, paraît-il, beaucoup plus d'appui maintenant qu'auparavant, alors qu'on ne le comprenait pas.

M. Beatty: Monsieur le président, j'ai été intrigué tout à l'heure d'entendre le porte-parole du gouvernement affirmer qu'il est injuste de notre part de qualifier les changements qui s'opèrent au niveau du bureau du Conseil privé et du cabinet du premier ministre d'évolution vers un régime présidentiel pour le Canada. Franchement, je partage plutôt la position du gouvernement.

Il suffit d'observer les différences pertinentes entre ce qui se passe au Canada aujourd'hui et ce qui se passe aux États-Unis pour reconnaître que les deux situations ne sont pas comparables. Aux États-Unis, en effet, la position du président par rapport au Congrès est sensiblement différente de la position actuelle du premier ministre du Canada par rapport à la Chambre des communes.

A la Chambre, nous n'avons pas ces mécanismes de contrôle et de vérification qui sont prévus par la constitution américaine. Aux États-Unis, le Congrès a le droit et le devoir de confirmer la nomination de ceux qui sont appelés à exercer de hautes fonctions au sein du gouvernement. Au Canada, le gouvernement interdit aux fonctionnaires nommés de comparaître devant les comités avant d'entrer en fonction. Il y a eu tout récemment le cas de ce fonctionnaire que le gouvernement envisage de nommer vice-président de la Société Radio-Canada—qui deviendra sans doute un jour président de cette société—et que nous voulions interroger. Le gouvernement a refusé. Il a invoqué le privilège de l'exécutif ou quelque chose dans ce goût-là. Il y a eu également le cas du greffier du Conseil privé à qui le gouvernement a interdit de comparaître devant le comité. Les systèmes canadien et américain diffèrent au moins sur ce plan.

Ils diffèrent également quant à l'établissement du budget. Quiconque s'intéresse à ce qui se passe aux États-Unis sait pertinemment que le Congrès peut opposer son veto au budget du président Ford. Au Canada, quand le moment vient de faire connaître son opinion, la majorité libérale peut écraser toute tentative de modifier le budget proposé par l'exécutif. Il en va de même pour le programme législatif du gouvernement. Aux États-Unis, le Congrès peut modifier le programme législatif du président. Il n'en va pas de même au Canada. Au moment critique, la majorité libérale, quoi qu'il en coûte, appuie invariablement tout ce que le gouvernement propose.

Je ne peux citer d'autorité plus haute ou plus compétente sur la façon dont le gouvernement libéral voit le rôle

Les subsides

du Parlement, que ce qu'en a écrit en février 1963 un auteur inconnu du Québec, Pierre Elliott Trudeau:

Je dois dénoncer avec la plus grande vigueur l'autocratie de la structure libérale et la lâcheté de ses membres.

Cela s'applique sans l'ombre d'un doute au programme législatif du gouvernement actuel.

Nous avons vu la différence qui existe entre les États-Unis et le Canada au sujet des institutions chargées de recueillir des renseignements et de veiller à la sécurité. Aux États-Unis, trois commissions différentes œuvrent à l'heure actuelle dans le domaine du renseignement et de la sécurité. Au Canada, nous avons découvert que le gouvernement a, de propos délibéré, présenté au Parlement des prévisions budgétaires dans lesquelles les crédits portés au chapitre de la sécurité sont cachés et trompeurs pour qui cherche à en déterminer le fond. Jusqu'ici, le gouvernement a refusé de nous faire savoir quels postes des prévisions budgétaires sont vrais et lesquels sont faux.

Et puis, il y a, bien sûr, le comportement du premier ministre aujourd'hui. Les députés d'en face se sont levés l'un après l'autre pour parler de l'obligation qui incombe au premier ministre de répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre. Nous avons été témoins aujourd'hui du mépris flagrant du premier ministre pour le Parlement.

Les députés libéraux nous ont dit qu'il fallait que le premier ministre soit ici pendant la période des questions. Il ne l'était pas. Il préparait des notes pour un discours qui a fait perdre à la Chambre une heure et demie de son temps alors que le Parlement aurait pu employer ce temps pour examiner les prévisions budgétaires du premier ministre. Il a ensuite consigné son monologue au compte rendu. Puis il est parti en refusant de permettre au Parlement d'examiner ses prévisions budgétaires.

Les différences entre les deux régimes sont très marquées. Ce qui m'inquiète, c'est qu'à cause de la majorité arrogante et écrasante qui existe actuellement, la position d'un député canadien est beaucoup plus faible que celle d'un membre du Congrès américain. Par conséquent, les droits des Canadiens sont moindres que ceux des Américains.

J'aimerais poser quelques brèves questions au ministre. Peut-être pourra-t-il y répondre aussi brièvement. D'abord, est-il prêt à mettre à la disposition des députés la liste des postes qui ne cachent pas des crédits destinés à la sécurité afin que nous sachions quelles prévisions de dépenses sont réelles et justifiées et que nous sachions quand nous affectons des crédits aux activités de sécurité lorsque nous votons sur un poste qui ne mentionne pas la sécurité.

M. Sharp: Monsieur le président, cette question a été soulevée quand le comité des prévisions budgétaires en général a étudié le budget du bureau du Conseil privé. J'ai discuté de la question avec certains membres de l'opposition qui faisaient partie de ce comité. J'en ai ensuite parlé à mon collègue le ministre des Travaux publics qui avait auparavant offert de fournir certains renseignements à titre confidentiel. Le ministre m'a indiqué qu'il voulait en discuter de façon plus approfondie avec moi. J'ai promis au comité, et je le promets encore une fois, d'essayer de trouver un moyen de fournir ces renseignements sans révéler de secrets qui nuiraient à la sécurité nationale. Cependant, je puis donner l'assurance...